

REGION
Provence – Alpes – Côte d'Azur

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



19

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires et de La Mer
Service de l'Agriculture et de la Forêt
Pôle Forêt**

Bois de particulier et bois de collectivité

Appartenant à :

- propriétaires représentés par le mandataire : TB Holding
- commune de Peyrolles

**PROCÈS-VERBAL DE RECONNAISSANCE
DE LA SITUATION ET DE L'ÉTAT DES TERRAINS
(Demande d'autorisation de défrichement)
(articles L341-1 et R.341-4 du Code Forestier)**

Dossier N °STE-18-075-074

NOTA. Le procès-verbal ne doit contenir que des constatations de faits. Les appréciations qui découlent de ces constatations doivent être formulées dans l'avis de la troisième page.

Un plan doit toujours être joint au procès-verbal de reconnaissance.

L'an deux mille dix-neuf et le sept du mois de février,
Nous, Audrey STEPHAN / Anais BELOT-ARNAUD,
Techniciennes des Travaux Forestiers de l'État
à la Direction Départementale des territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Vu la déclaration visée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône du 20/12/2018 par laquelle la société TB HOLDING, représentée par M. BERGER Thierry manifeste l'intention de défricher 2ha 02a 21 çà de bois qu'il possède sur la commune de Peyrolles-en-Provence ;

Vu l'avertissement donné au déclarant du jour où il devait être procédé à la reconnaissance de ce bois, avec invitation d'être présent à ladite opération,
Nous sommes transportés dans le bois ci-dessus désigné et avons, en présence du représentant du pétitionnaire, constaté les faits ci-après :

Nom et contenance totale du bois appartenant au déclarant.

Parcelles cadastrées AP 179, 180, 205, 207, 208, 209, 211, 213 et AR 211

Lieu dit : Les Nirons

Étendue de la partie dont le défrichement est projeté.

9ha 92a 39ca (contenance totale des parcelles concernées)

Étendue des bois contigus à celui du déclarant.

Plusieurs centaines d'hectares

Étendue du massif entier.

Plusieurs centaines d'hectares

SITUATION

Configuration du terrain sur lequel reposent le bois à défricher et les bois contigus, s'il en existe –
Altitude – Exposition.

Exposition : nord et nord-ouest
Pente environ 10 %
Altitude moyenne : 260 m

Indiquer le bassin du fleuve ou de la rivière dont dépend ce terrain.

Durance

Indiquer la région naturelle dans laquelle le bois se situe

Massif du Concors (Sylvoécorage Provence calcaire)

A. Constaté et préciser les faits qui permettent d'apprécier si la conservation du bois est nécessaire, en totalité ou en partie (article L.341-5 du Code Forestier) :

1. Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes (pente p.% ; nature du sol et du sous-sol ; degré de résistance aux influences atmosphériques ; état des terres voisines non boisées ou défrichées) ; /
2. À la défense du sol contre les érosions et les envahissements des fleuves ; rivières ou torrents (degré de perméabilité du sol et du sous-sol ; mode d'écoulement des eaux pluviales ; distance, différence de niveau et configuration du sol entre le bois et le cours d'eau dans le bassin duquel il est situé ; régime de ce cours d'eau et de ceux dont il est tributaire ; distance du bois au périmètre de reboisement le plus rapproché) ; /
3. À l'existence des sources, cours d'eau et zones humides et plus généralement à la qualité des eaux (distance, niveau et position des sources voisines ; importance, utilité et régime de ces sources) ; /
4. À la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et l'envahissement des sables ; /
5. À la défense du territoire (faire connaître si le bois est situé dans les territoires réservés de la zone frontière) ; /
6. À la salubrité publique (degré de salubrité ou d'insalubrité du pays ; cause de l'insalubrité ; position du bois par rapport aux marais existants et aux centres de population voisins ; action des vents dans la localité ; effets des déboisements déjà opérés) ; /
7. À la valorisation des investissements publics consentis pour l'amélioration en quantité ou en qualité de la ressource forestière, lorsque les bois ont bénéficié d'aides publiques à la constitution ou à l'amélioration des peuplements forestiers /
8. À l'équilibre biologique d'une région ou d'un territoire présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales et de l'écosystème ou au bien-être de la population (rôle climatique : vent, hygrométrie ; abri pour la faune et la flore sauvages ; valeur d'environnement vert, valeur récréative ; intérêt dans le paysage ; effets des déboisements déjà opérés) ; /

9. **À la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches.**

B. Préciser la situation du bois au regard des dispositions d'urbanisme (quand l'espace boisé est classé la demande de défrichement doit être rejetée conformément à l'article L.113-2 du Code de l'Urbanisme.

Aléa induit : très fort
Aléa subi : fort à exceptionnel

Le projet est situé en amont du massif dans la direction du Mistral, vent dominant. Un départ de feu à proximité du projet qui est en bas de versant, pourrait donc se propager vers le sud. Ainsi, un départ de feu depuis le lotissement monterait la pente dans le sens du vent, avec une vitesse accrue par la combinaison de l'effet du vent et de la pente, et menacerait le massif du Concors où une superficie importante serait parcourue. Ce projet augmenterait les risques d'incendies de la forêt Concors Sainte-Victoire et des massifs forestiers voisins en continuité. En conséquence, le projet de construction étant lié au défrichement, il n'est pas opportun d'accorder cette demande.

Nous proposons que l'État s'oppose à cette demande.

Zone UCb (lotissement) ; Zone AB (accès)

La Technicienne Forestière Principale :
Audrey STÉPHAN

A MARSEILLE, le 14 février 2019
Dossier n° SPE-18-075-074



PLAN DE MASSE DEFRIQUEMENT

Service Territorial Est
Arrêté le :

Plan annexé au PV de reconnaissance
du 14.02.19
n° STE - 18-073-074.

20 DEC. 2016

Audrey STE PHAN
[Signature]

LES NIRONNS PETROLLES EN PROVENCE 13860	
TB HOLDING PA - LES NIRONNS	